

CATALOGUE DES FORMATIONS FEDERALES 2019



FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK ET SPORTS DE PAGAIE

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LA FILIERE DE FORMATION EN CANOË-KAYAK1

SCHEMA DE LA FILIERE DE FORMATION DES MONITEURS ET DES ENTRAINEURS DE CANOË-KAYAK.....	2
DIPLOMES PROFESSIONNELS.....	3
CALENDRIER DES FORMATIONS D'ETAT.....	6
DIPLOMES FEDERAUX.....	7
DIPLÔMES DE JUGE ET ARBITRE.....	13

PARTIE 2 : LA FORMATION CONTINUE.....14

FORMATIONS SUR LE THEME DE L'ENTRAINEMENT.....	15
EF2 - Module 1 Concevoir l'entraînement.....	16
EF2 - Module 2 Entraîner dans une discipline : <i>Course en Ligne</i>	17
EF2 - Module 2 Entraîner dans une discipline : <i>Slalom</i>	18
EF2 - Module 3 Préparation Physique Générale et Récupération.....	19
EF2 - Module 4 Posture d'Entraîneur et dimension mentale.....	20
Formation des Entraîneurs du PPF.....	21
FORMATIONS DES FORMATEURS OU DES TUTEURS.....	22
Séminaire des Formateurs et des Tuteurs de la FFCK.....	23
Séminaire des Formateurs et des Tuteurs de la FFCK.....	24
Formateurs FFCK : Habilitation AMFPC / MFPC ou Renouvellement d'Habilitation.....	25
FORMATIONS SUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT.....	26
Formation Règlementation.....	27
Adapter ses interventions à son public : Jeunes et canoë-kayak.....	28
Educateur Pagaie Fit®.....	29
Adapter ses interventions à son public : Femmes et canoë-kayak.....	30
Adapter ses interventions à son public : Handicap et canoë-kayak.....	31
Stand Up Paddle.....	32
Aménagez vos Sentiers Nautiques®.....	33
FORMATIONS LOISIRS.....	34
Certification Pagaie Rouge kayak de mer.....	35

PARTIE 4 : LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS.....36

DIPLOMES DE JEPS D'ENTRAINEUR (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)	37
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE CANOË-KAYAK MODULE COMPLET.....	39
HAUTS-DE-FRANCE Option Eau calme - Eau vive et Eau calme - Mer.....	40

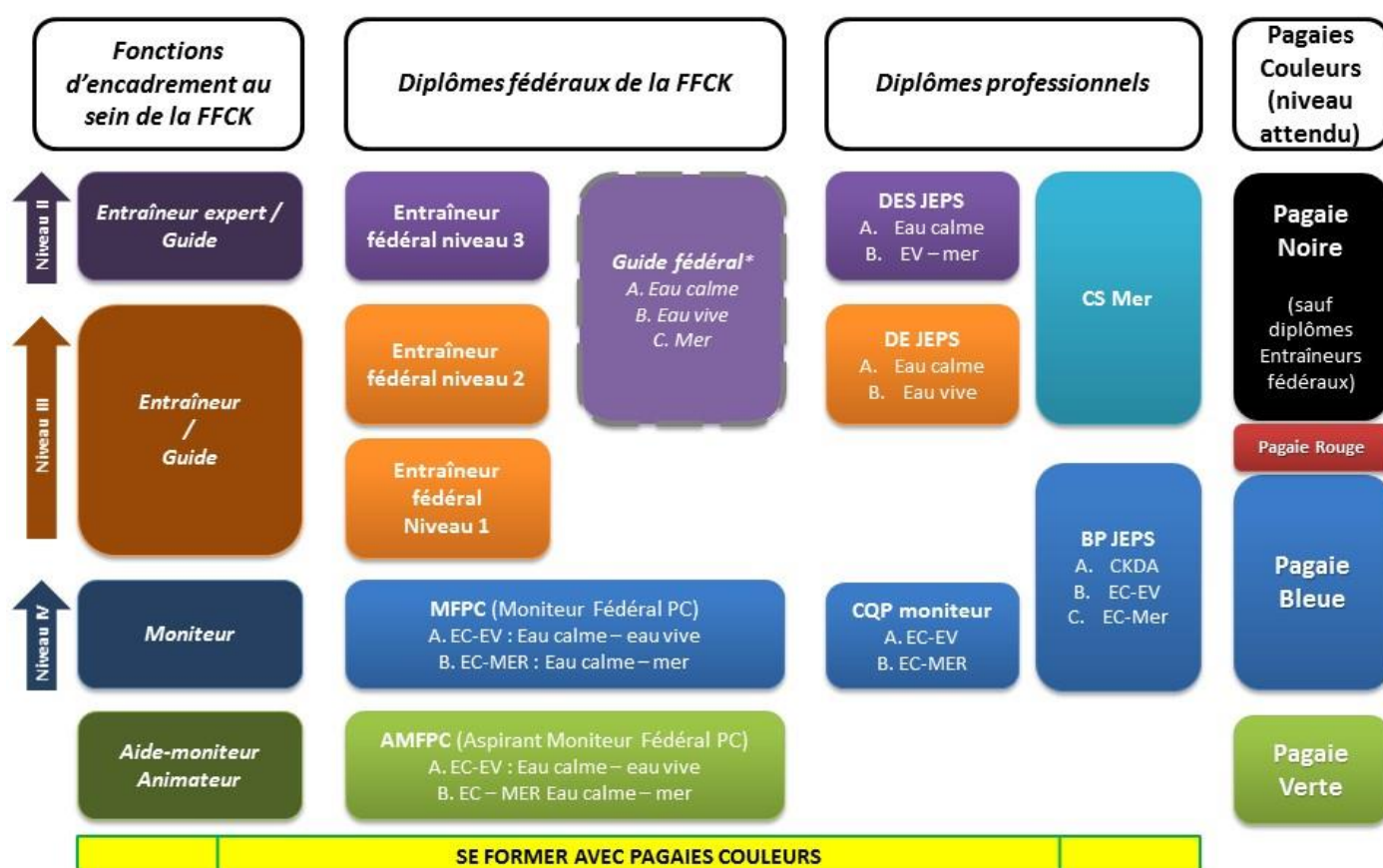
PARTIE 5 : L'ADMINISTRATIF.....41

MODALITES FINANCIERES DES FORMATIONS NATIONALES.....	42
BULLETINS D'INSCRIPTION.....	44
Bulletin d'inscription à une formation fédérale	45
Bulletin d'inscription EF 1	47
Dossier d'inscription CQP module court	49
Dossier d'inscription CQP Moniteur de Canoë-Kayak en formation complète.....	51

PARTIE 1 : LA FILIERE DE FORMATION EN CANOË-KAYAK



SCHEMA DE LA FILIERE DE FORMATION DES MONITEURS ET DES ENTRAINEURS DE CANOË-KAYAK



* Diplôme de Guide fédéral en cours de réflexion

Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les pré-requis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.

DIPLOMES PROFESSIONNELS

Il existe deux types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel :

- Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) délivré conjointement par la branche professionnelle et la FFCK, créé en août 2013 ;
- Les diplômes d'Etat délivrés par le Ministère chargé des sports : BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS, qui remplacent les anciens Brevets d'Etat.

Le CQP de moniteur de canoë-kayak (Certificat de Qualification professionnelle) :

C'est une qualification professionnelle qui permet à un moniteur saisonnier ou occasionnel d'accéder à un emploi rémunéré. Le CQP permet d'encadrer le canoë-kayak en autonomie, sur une durée annuelle maximale de 360 heures. Dans la mesure où les prérogatives sont les mêmes, le CQP est accessible aux moniteurs fédéraux par une formation de 2 jours appelée « module court » et organisée par la FFCK.

Il est par ailleurs accessible en formation initiale pour une durée de 175 heures de formation en centre et 100 heures en entreprise.

Vous trouverez des explications complémentaires sur la [page du site Internet de la FFCK](#).

Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) :

C'est un diplôme de niveau 5, un premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles sur la base du choix d'un support technique canoë-kayak :

- Randonnée nautique, canoë-kayak
- Randonnée nautique, raft
- Randonnée nautique, nage en eau vive
- Randonnée nautique, kayak de mer

Vous pouvez trouver des [explications complémentaires et les textes de référence](#).

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) :

Le BP JEPS a été rénové pour devenir en 2017 un BP JEPS spécialité éducateur sportif canoë-kayak et disciplines associées organisé en 4 Unités Capitalisables (au lieu des 10 UC jusqu'à présent) et comporte 3 mentions publiées dans des arrêtés datant du 27 février 2017 :

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau vive » :
 - o Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
 - o Activités de canyionisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
 - o Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des sports
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en mer » :
 - o Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau calme, en eau vive et en mer » :
 - o Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
 - en eau calme, sans limite
 - en eau vive jusqu'à la classe III
 - en mer jusqu'à vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution.

Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Les premières formations de ce BP JEPS en 4 UC démarreront en octobre 2017, le BP JEPS CKDA activités nautiques en 10 UC ne pourra plus être habilité à partir de 2018.

Vous pouvez trouver des [explications complémentaires et les textes de référence](#).

Le DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive »
- DEJEPS mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme »
- CS mention « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C'est un diplôme de niveau 3 qui permet de devenir **entraîneur / coordonnateur de club** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond par ailleurs aux emplois des structures d'entraînement du Parcours de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il est le premier niveau de diplôme permettant d'encadrer professionnellement en eau vive au-delà de la classe 3.

La direction technique nationale de la FFCK met en place deux formations DEJEPS portées par le CREPS de Toulouse.

Vous pouvez trouver des [explications complémentaires et les textes de référence](#).

Le DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) :

Il existe 2 DESJEPS, mais ils n'ont pas encore été mis en place à l'heure actuelle :

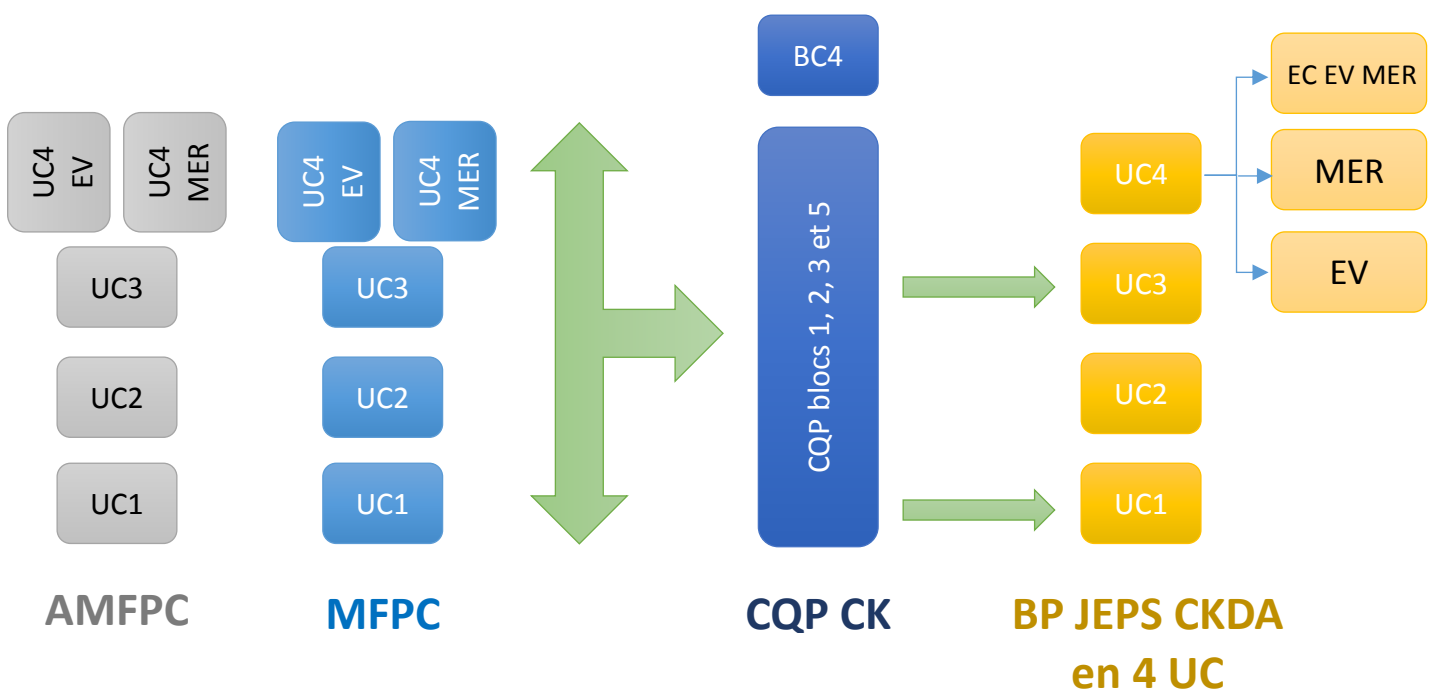
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »

Vous pouvez trouver des [explications complémentaires et les textes de référence](#).

Schéma des équivalences existantes entre les diplômes fédéraux, de branche et d'Etat

EQUIVALENCES

3 MENTIONS



CALENDRIER DES FORMATIONS D'ETAT

Pour accéder aux formations organisées, vous pouvez vous référer au [calendrier des formations d'Etat](#). Il contient les offres de formation que les organismes professionnels nous transmettent.

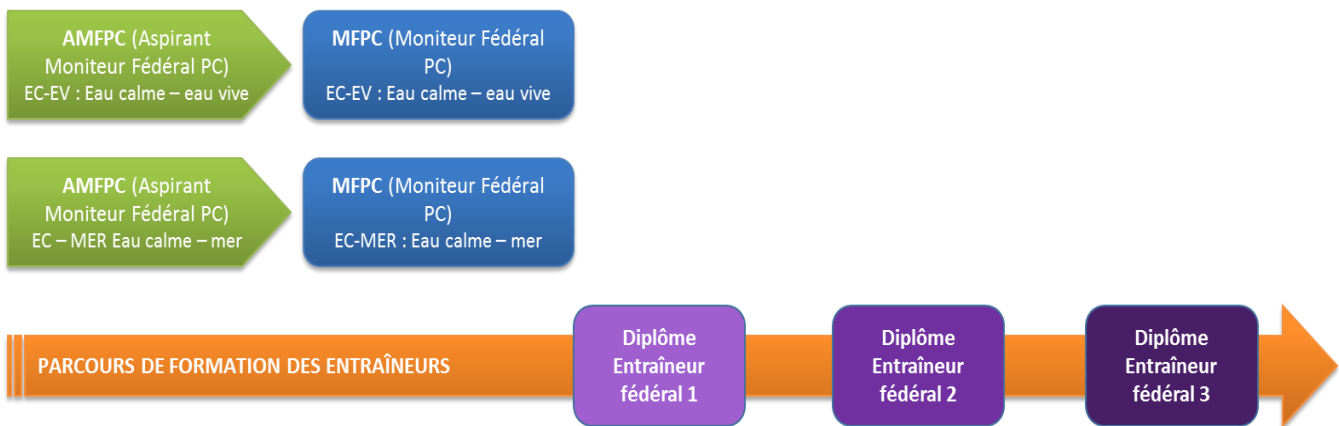
Vous pouvez également consulter les offres de formation sur le [site du ministère en charge des sports](http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation) (<http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation>).



DIPLOMES FEDERAUX

Diplômes d'encadrement

Pour pouvoir encadrer à titre bénévole, la Fédération Française de Canoë-Kayak a mis en place une filière de formation fédérale comprenant les diplômes suivants :



Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation **des Acquis de l'Expérience Fédérale**.

Diplôme d'ASPIRANT MONITEUR FEDERAL

Option eau calme-mer ou eau calme-eau vive

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'AMFPC :

1^{er} niveau de diplôme permettant à un cadre d'accueillir différents publics, de les initier à l'activité et d'animer bénévolement dans son association.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent futurs encadrants dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

CONTENUS :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

PUBLICS CONCERNES :

Tous licenciés de 15 ans révolus à l'inscription.

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS :

Se référer au site internet de la FFCK selon son territoire

DUREE DE LA FORMATION :

Formation modulaire ou continue (selon les régions), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

TARIF DE LA FORMATION :

Renseignements auprès de la CREF (commission régionale enseignement formation) de votre région ou du CTS.

CONTACTS :

- Comités Départementaux CK ou Comités Régionaux CK
- Service formation FFCK : serviceformation@ffck.org

Diplôme de MONITEUR FEDERAL

Option eau calme-mer ou eau calme-eau vive

DESCRIPTIF DES DIPLOMES DE MFPC :

2nd niveau de diplôme permettant à un cadre d'enseigner le canoë-kayak aux différents publics de l'association et d'animer bénévolement dans son association.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent MFPC ;
- Leur donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

CONTENUS :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une séance et d'un cycle d'apprentissage
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Bleue
- Conditions de sécurité de la pratique

PUBLICS CONCERNES :

Tous licenciés de 17 ans révolus à l'inscription, titulaires de l'AMFPC dans la même option.

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS :

Se référer au site internet de la FFCK selon son territoire.

DUREE DE LA FORMATION :

Formation modulaire ou continue (selon les régions), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

TARIF DE LA FORMATION :

Renseignements auprès de la CREF (commission régionale enseignement formation) de votre région ou du CTS.

CONTACTS :

- Comités Régionaux CK
- Service formation FFCK : serviceformation@ffck.org

CQP MONITEUR DE CANOE-KAYAK - Module court

Option eau calme-eau vive ou eau calme-mer

DESCRIPTIF DES DIPLOMES CQP - Module Court :

Formation organisée par le siège fédéral avec l'appui de ses comités régionaux et permettant aux moniteurs fédéraux d'accéder à une qualification professionnelle.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Développer chez les moniteurs les connaissances et les compétences liées à l'encadrement professionnel des sports de pagaie ;
- Valider les compétences de sécurité individuelle et collective.

CONTENUS :

- Droits et devoirs du moniteur professionnel
- Démarche de qualité pour l'accueil des pratiquants
- Connaissances réglementaires d'encadrement des activités et des publics
- Epreuves pratiques de sécurité

PUBLICS CONCERNES :

Moniteurs fédéraux à jour de leur recyclage, titulaires des 2 Pagaies Bleues dans le milieu concerné par l'option visée.

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS :

Se référer au site internet de la FFCK selon son territoire.

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

TARIF DE LA FORMATION :

- Frais pédagogiques : 150 euros
- Frais annexes (hébergement, restauration, ...): prendre renseignements auprès de votre CTS ou de la CREF (Commission Régionale Enseignement Formation) de votre région

CONTACTS :

- Comités Régionaux CK
- Service formation FFCK : serviceformation@ffck.org

PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS NIVEAU 1

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'ENTRAINEURS FEDERAUX :

Il s'agit du premier niveau de diplôme d'entraînement au sein de la filière fédérale, qui apporte des contenus et des outils opérationnels à l'entraîneur de club.

Il se compose de 4 modules de 2 jours de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir et approfondir des connaissances ;
- Donner accès aux ressources et aux outils des entraîneurs de niveau 1 ;
- Apprendre à utiliser les ressources.

CONTENUS :

Les thématiques abordées seront les suivantes :

ENTRAINEUR FEDERAL NIVEAU 1	
MODULE 1 / UC1 Organiser l'entraînement	2 jours
MODULE 2 / UC2 Entraîner dans une discipline	2 jours
MODULE 3 / UC3 Préparation physique générale et récupération	2 jours
MODULE 4 / UC4 Relation aux sportifs	2 jours

Formation modulaire, de 4 blocs en centre de formation et d'une période d'alternance. Chaque module dure 2 jours.

PUBLICS CONCERNES :

Pour l'accès aux formations :

- Licence fédérale Canoë Plus
- Etre en charge d'un groupe d'entraînement en canoë-kayak

Les modules de formation de ce premier niveau sont accessibles de manière distincte les uns des autres, en formation continue. Aucun pré-requis de diplôme n'est demandé aux stagiaires.

Pour la certification :

- Avoir participé à l'ensemble du parcours de formation
- Etre titulaire du Monitorat Fédéral Pagaies Couleurs à jour de son recyclage
- Ou titulaire d'un autre diplôme sportif à minima équivalent, défini dans le règlement du diplôme

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS :

Pour connaître les dates et les lieux de l'ensemble de modules rendez-vous sur les pages de présentation spécifique à chaque module.

FRAIS PEDAGOGIQUES D'UN MODULE DE FORMATION :

	Salarié	Bénévole
Tarif	150 €	50 €

PLUS D'INFORMATIONS : www.ffck.org/ pages formation

PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS NIVEAU 2

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'ENTRAINEURS FEDERAUX :

Il s'agit du second niveau de diplôme d'entraînement au sein de la filière fédérale.

Il se compose de 4 modules de 5 jours de formation.

Le diplôme est à programmer sur une période de 1 à 4 années afin de permettre des allers/retours sur la pratique, de proposer un cursus léger en temps collectifs, de donner un temps de pratique important. Cet étalement permet également à des bénévoles d'accéder aux modules de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir et approfondir des connaissances ;
- Analyser sa pratique ;
- Faire le lien avec la mise en pratique de terrain ;
- Donner accès aux ressources.

CONTENUS :

Les thématiques abordées seront les suivantes :

ENTRAINEUR FEDERAL NIVEAU 2	
MODULE 1 / UC1 Concevoir l'entraînement	5 jours
MODULE 2 / UC2 Entraîner dans une discipline	5 jours
MODULE 3 / UC3 Préparation physique générale et récupération	5 jours
MODULE 4 / UC4 Posture d'entraîneur et dimension mentale	5 jours
MODULE 5 / UC5 Tuteur d'entraîneur	2 jours

PUBLICS CONCERNES :

Pour l'entrée en formation :

- Licence fédérale Canoë Plus
- Etre en charge d'un groupe d'entraînement en canoë-kayak
- 18 ans révolus à l'inscription

Les modules de formation de ce second niveau sont accessibles de manière distincte les uns des autres, en formation continue. Aucun pré-requis de diplôme n'est demandé aux stagiaires.

Pour la certification :

- Avoir participé à l'ensemble du parcours de formation
- Etre titulaire du diplôme d'entraîneur niveau 1 de la FFCK, à jour de son recyclage
- Ou titulaire d'un autre diplôme sportif défini dans le règlement du diplôme

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS :

Les semaines ont lieu sur l'ensemble des pôles France (Toulouse / Pau / Cesson / Nancy...), le siège de la FFCK, les stages nationaux...

Pour connaître les dates et les lieux de l'ensemble des modules, rendez-vous sur les pages de présentation spécifiques à chaque module.

DUREE DE LA FORMATION :

Formation modulaire, d'au moins 4 modules en centre de formation et d'un module à distance. Chaque module a une durée de 35 heures, réparties sur 5 jours.

TARIF D'UN MODULE DE FORMATION :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

PLUS D'INFORMATIONS : www.ffck.org/
pages formation

DIPLOMES DE JUGE ET ARBITRE

Il est possible pour exercer des missions de juge ou d'arbitre, de participer à des formations organisées par le CRCK (juge régional), par le siège et les commissions nationales (juge national et international) permettant d'obtenir les diplômes suivants :

	Juge régional	Juge interrégional	Juge national
Slalom	Se renseigner auprès de la Commission Slalom de son territoire		Se renseigner auprès de la Commission Slalom de son territoire
Descente	Se renseigner auprès de la Commission Descente de son territoire		Se renseigner auprès de la Commission Descente de son territoire
Course en ligne		Se renseigner auprès de la Commission Course en Ligne de son territoire	Se renseigner auprès de la Commission Course en Ligne de son territoire
Freestyle			Se renseigner auprès de la Commission Freestyle de son territoire
Marathon		Se renseigner auprès de la Commission Marathon de son territoire	Se renseigner auprès de la Commission Marathon de son territoire
Kayak Polo	Se renseigner auprès de la Commission Kayak Polo de son territoire		Se renseigner auprès de la Commission Kayak Polo de son territoire
Ocean Racing			Se renseigner auprès de la Commission Ocean Racing de son territoire
Wave-ski surfing			Se renseigner auprès de la Commission Wave-ski surfing de son territoire
Va'a vitesse			Se renseigner auprès de la Commission Va'a de son territoire

PARTIE 2 : LA FORMATION CONTINUE



FORMATIONS SUR LE THEME DE L'ENTRAINEMENT



EF2 - Module 1 Concevoir l'entraînement

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître la physiologie de l'effort et l'adapter aux modèles de performances
- Elaborer une planification sur une saison sportive (dimensions physiques, technico-tactique, mentale)
- Optimiser la charge d'entraînement
- Conduire, évaluer et adapter la planification de l'entraînement
- Evaluer les capacités physiologiques et physiques des sportifs

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Du 11 au 15 mars 2019
Cesson Sévigné (35)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Renaud DOBY

Email : rdoby@ffck.org

Tel : 01 45 11 08 57

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Conditions Licence	Licence Canoë +	Licence Canoë +
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

EF2 - Module 2

Entraîner dans une discipline : *Course en Ligne*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Analyser et relier les facteurs de la performance de la discipline
- Diagnostiquer le niveau d'un sportif, l'argumenter et accompagner l'évolution
- Former techniquement un sportif au niveau de la Pagaie Noire dans une discipline
- Mettre en œuvre de schémas technico-tactiques liés à la discipline
- Construire ses outils d'observation et de suivi de l'entraînement
- Utiliser les outils d'observation, de mesure et d'aide à l'entraînement de la discipline

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Du 1^{er} avril au 05 avril 2019
Vaires-sur-Marne (77)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Renaud DOBY

Email : rdoby@ffck.org

Tel : 06 85 91 73 26

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Conditions	Licence	Licence
Licence	Canoë +	Canoë +
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

EF2 - Module 2

Entraîner dans une discipline : *Slalom*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Analyser et relier les facteurs de la performance de la discipline
- Diagnostiquer le niveau d'un sportif, l'argumenter et accompagner l'évolution
- Former techniquement un sportif au niveau de la Pagaie Noire dans une discipline
- Mettre en œuvre des schémas technico-tactiques liés à la discipline
- Construire ses outils d'observation et de suivi de l'entraînement
- Utiliser les outils d'observation, de mesure et d'aide à l'entraînement de la discipline

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Du 1^{er} avril au 05 avril 2019
Pôle France de Pau (64)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux,
Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Renaud DOBY

Email : rdoby@ffck.org

Tel : 01 45 11 08 57

INSCRIPTIONNS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Conditions	Licence	Licence
Licence	Canoë +	Canoë +
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

EF2 - Module 3

Préparation Physique Générale et Récupération

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les apports de la PPG dans l'entraînement
- Mettre en œuvre les activités périphériques au cœur de la séance d'entraînement : **ski de fond, musculation poids de corps, étirements, cross fit...**
- Programmer la PPG en fonction des objectifs de performance, de l'âge, des conditions extérieures et des ressources de la structure
- Consuire des séances de musculation
- Maîtriser les techniques de récupération appropriées au public
- Dopage et conduites à risque

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Du 21 au 25 janvier 2019
Ecole Nationale de ski de Prémanon (39)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES : 15

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération, kinésithérapeute, professionnels de l'entraînement sportif

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Pierre DEVAUX

Email : pdevaux@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Conditions Licence	Licence Canoë +	Licence Canoë +
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

EF2 - Module 4 Posture d'Entraîneur et dimension mentale

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les objectifs et les outils et techniques de la préparation mentale
- Programmer la préparation mentale sur une saison sportive
- Conduire des séances de préparation mentale
- Se connaître dans sa relation aux autres et mobiliser différents modes de communication
- Collaborer efficacement avec les acteurs du projet sportif
- Analyser sa pratique d'entraîneur
- Place de l'entraîneur au sein du réseau et du projet de performance

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

A définir
CREPS de Toulouse (31)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux,
Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Pierre DEVAUX
Email : pdevaux@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT
Tél : 01 45 11 08 56
Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Conditions Licence	Licence Canoë +	Licence Canoë +
Frais pédagogiques	350 €	125 €
Frais hébergement et restauration	260 €	Pris en charge FFCK

Formation des Entraîneurs du PPF

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Construire une culture commune aux structures du PPF en s'appuyant sur des apports multidisciplinaires
- Travailler collectivement sur les retours d'information
- Echanger des informations permettant de planifier l'action collective en vue des prochains évènements sportifs majeurs
- Proposer des temps d'action et d'échanges sur les problématiques de terrain rencontrées par les entraîneurs

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

A définir

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

Entraîneurs nationaux,
Experts de la performance sportive

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Pascal BOUCHERIT

Email : pboucherit@ffck.org

Téléphone : 07 69 40 77 14

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Entraîneurs du PPF
- Conseillers techniques, Entraîneurs nationaux

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais hébergement et restauration	130 €	Pris en charge FFCK

FORMATIONS DES FORMATEURS OU DES TUTEURS



Séminaire des Formateurs et des Tuteurs de la FFCK

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Développer les compétences de formateurs et de tuteurs au sein de la FFCK
- Harmoniser les pratiques de formation
- Développer le réseau des formateurs et tuteurs
- Communication : Ecoute active, mieux se connaître pour mieux communiquer
- Développement de projets, partage de bonnes pratiques et tables rondes

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

26 - 27 janvier 2019
Sud-Ouest

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

Formateurs experts

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Pierre DEVAUX

Email : pdevaux@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Formateurs et tuteurs en activité :
 - Responsables des formations habilitées FFCK
 - Tuteurs des formations fédérales et d'Etat en canoë-kayak
 - Formateurs des formations d'entraîneurs
 - Formateurs sur les diplômes d'Etat (DEJEPS)
- CTR, CTF en charge de missions de formation

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

Coûts pédagogiques et frais d'hébergement et de restauration pris en charge par la FFCK pour les bénévoles, et pour les salariés sous condition de cotisation (obligatoire) à UNIFORMATION.

Frais de déplacement à la charge des structures.

Séminaire des Formateurs et des Tuteurs de la FFCK

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Développer les compétences de formateurs et de tuteurs au sein de la FFCK
- Harmoniser les pratiques de formation
- Développer le réseau des formateurs et tuteurs
- Communication : Ecoute active, mieux se connaître pour mieux communiquer
- Développement de projets, partage de bonnes pratiques et tables rondes

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Octobre 2019

Lieu à définir (Nord-Est de la France)

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

Formateurs experts

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Pierre DEVAUX

Email : pdevaux@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Formateurs et tuteurs en activité :
 - Responsables des formations habilitées FFCK
 - Tuteurs des formations fédérales et d'Etat en canoë-kayak
 - Formateurs des formations d'entraîneurs
 - Formateurs sur les diplômes d'Etat (DEJEPS)
- CTR, CTF en charge de missions de formation

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

Coûts pédagogiques et frais d'hébergement et de restauration pris en charge par la FFCK pour les bénévoles, et pour les salariés sous condition de cotisation (obligatoire) à UNIFORMATION.

Frais de déplacement à la charge des structures.

Formateurs FFCK : Habilitation AMFPC / MFPC ou Renouvellement d'Habilitation

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre l'évolution de la filière de formation fédérale
- Définir une organisation optimale de la formation AMFPC et MFPC sur son territoire
 - comprendre les compétences attendues d'un AMFPC et d'un MFPC
 - mettre en œuvre les conditions permettant d'assurer le lien entre le niveau AMFPC et MFPC
 - mettre en œuvre les conditions permettant d'harmoniser les formations
- Etre capable de mettre en œuvre l'alternance et savoir l'adapter au contexte départemental ou régional.

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Selon demandes des comités régionaux

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour

FORMATEUR(S) :

Cadres techniques nationaux

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Amélie PALASZ

Email : apalasz@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

Responsables des formations AMFPC / MFPC

SUR DEMANDE DES CRCK

FORMATIONS SUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT



Formation Règlementation

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre et être capable de transmettre les évolutions des réglementations concernant l'organisation et l'encadrement de la pratique.

CONTENUS PRINCIPAUX :

- Rappels sur les responsabilités
- La réglementation de l'encadrement des publics
- Les EPI
- Les différents milieux
- Mise en situation

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

19 - 20 janvier 2019
Antibes (06)

FORMATEUR(S) :

- Antoine DUBOST
- Pierre-Alain POINTURIER

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Antoine DUBOST
Téléphone : 01 45 11 08 72
Email : adubost@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT
Tél : 01 45 11 08 56
Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- CTF
- CTR
- Dirigeants de clubs

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais annexes (restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Adapter ses interventions à son public : Jeunes et canoë-kayak

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Ce module permet d'envisager une approche plus adaptée au public que l'on trouve en structure. C'est aussi un outil pour construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés aux besoins et aux publics de son territoire.

Le cœur de ce module ne se situe pas dans la connaissance du public, mais davantage dans les adaptations possibles lors de leur accueil ou encadrement en canoë-kayak.

Ce module permet de mieux appréhender les spécificités des adolescents (12 -18 ans) afin d'améliorer leur intégration et fidélisation au sein de la structure. Les adaptations présentées sont aussi bien matérielles, organisationnelles que pédagogiques.

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

07 - 08 février 2019
Lyon (69)

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

CTS et spécialistes

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Amélie PALASZ

Email : apalasz@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Educateur Pagaie Fit®

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Ce module permet d'envisager une approche plus adaptée de la discipline, l'intention première étant d'améliorer la santé par le maintien ou l'accroissement de la condition physique à travers la pratique physique. Cet objectif requiert des compétences supplémentaires car il s'agit d'améliorer des fonctions de base telle que le système cardiovasculaire ou ostéo-musculaire.

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

16 et 17 mars 2019
Vaires-sur-Marne (77)

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

Formateurs Pagaie Fit®

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Amélie PALASZ

Email : apalasz@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

PRE-REQUIS :

- 18 ans minimum
- Licence Canoë +
- PSC1
- Attestation natation sauvetage ou équivalent
- Pagaie bleue ou supérieure
- MFPC, CQP, BPJEPS, BE, DEJEPS, STAPS APA, BPJEPS/BEES APT

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Cette formation permet d'obtenir le label Educateur Pagaie Fit®

Adapter ses interventions à son public : Femmes et canoë-kayak

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Ce module permet d'envisager une approche plus adaptée aux femmes et filles. C'est aussi un outil pour construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés.

Il a pour but de faire évoluer notre approche de l'activité afin qu'elle soit moins marquée par des traits (*actuellement très*) masculins de l'activité. Cela permettra notamment de proposer des enseignements techniques plus adaptés et de mieux conseiller des femmes ou jeunes filles vers le choix du matériel adéquat, tout en ajustant sa communication.

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Printemps 2019
Montpellier (34)

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

FORMATEUR(S) :

Spécialistes du Pôle Ressources du Ministère des Sports « Sport, éducation, mixités et citoyenneté »

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Amélie PALASZ
Email : apalasz@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT
Tél : 01 45 11 08 56
Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Adapter ses interventions à son public : Handicap et canoë-kayak

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Ce module permet d'envisager une approche plus adaptée au public que l'on trouve en club. C'est aussi un outil pour construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés aux besoins et aux publics de son territoire.

Le cœur de ce module ne se situe pas dans la connaissance du public, mais davantage dans les adaptations possibles lors de leur accueil ou encadrement en canoë-kayak. Ce module est complémentaire aux modules handisports de la FFSA et FFH.

Ce module permet de diffuser plus largement des conseils essentiellement organisationnels, matériels et pédagogiques afin d'accompagner ces individus vers une forme d'autonomie en CK et vers leur intégration dans la structure.

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Avril 2019
Boulogne-sur-Mer (62)

DUREE DE LA FORMATION : 3 jours

FORMATEUR(S) :

Jean-Christophe GONNEAUD, CTN FFCK

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Jean-Christophe GONNEAUD

Email : jcgonneaud@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	420 €	50 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	195 €	Pris en charge FFCK

Stand Up Paddle

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir des compétences techniques et d'encadrement du Stand up Paddle
- Animer avec le Stand Up Paddle dans sa structure
- Connaître et enseigner son contexte de pratique

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

- Formation 1 : Bretagne (région de Brest) - Dates à définir
- Formation 2 : Méditerranée - Dates à définir

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Amélie PALASZ

Email : apalasz@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant
- Formateur

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	280 €	50 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Aménagez vos Sentiers Nautiques®

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Se familiariser avec le concept Sentiers Nautiques® : Développer des offres touristiques de qualité, liant sports de pagaie et découverte du patrimoine naturel ou bâti.
- Comment faire partie du programme Sentiers Nautiques®
 - Accompagnement à la création par la FFCK
 - Prise en compte de projets déjà opérationnels, selon les critères Sentiers Nautiques®

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

2019 - Lieu à définir

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours + 1 jour d'accompagnement individuel

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Antoine DUBOST

Téléphone : 01 45 11 08 72

Email : adubost@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeant

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

	Salarié	Bénévole
Frais pédagogiques	420 €	75 €
Frais annexes (hébergement et restauration)	130 €	Pris en charge FFCK

Cette formation peut aboutir à l'obtention du label Sentiers Nautiques®

FORMATIONS LOISIRS





Certification Pagaie Rouge kayak de mer



CERTIFICATION :

- Etre capable de naviguer en mer, en toute sécurité, dans des conditions de vents forts avec présence possible de courants de marée et de houle.
- Réaliser des sauvetages combinés (remorquage et récupération).
- Etre capable de réguler le programme de navigation et assurer la sécurité d'un groupe au cours d'une randonnée avec des passages exposés à une mer formée et à un vent de force 4 à 5.

LIEU DE FORMATION :

Méditerranée

DATES DE LA FORMATION :

Du 21 au 23 mars 2019

FORMATEUR(S) :

Jean-Marc Terrade, Pagaie Noire mer

Guide de kayak de mer et formateur expert

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Email : jean-marc@interactions-pleinenature.org

Tel : 06 75 11 50 51

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Cadres d'Etat
- CTF
- Formateurs, cadres de clubs, experts de l'activité sur leur région
- Praticants

PREREQUIS :

Pagaie Bleue Mer ou niveau pagaie bleue mer + expérience de navigation de niveau pagaie rouge

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

Frais de certification	150 €
------------------------	-------

Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas pris en charge.

Formation éligible au plan de formation



PARTIE 4 : LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS



DIPLOMES DE JEPS D'ENTRAINEUR

(Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Organisé par la FFCK en partenariat avec le CREPS de Toulouse

Descriptif du Diplôme d'Etat :

Le DEJEPS est un diplôme homologué au niveau III (Bac + 2/3).

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. La formation est construite sur le principe de l'alternance et organisée en 700 heures en centre de formation et 500 heures en structure en formation initiale. Découpée en 4 unités capitalisables, la formation fera l'objet d'une évaluation certificative.

Objectifs de la formation :

Le titulaire du diplôme aura les prérogatives d'entraînement et d'enseignement :

- En eau calme pour le titulaire du DE JEPS canoë-kayak en eau calme
- En eau vive, en milieu spécifique (classe IV et +), pour le titulaire du DE JEPS canoë-kayak en eau vive

Ses missions principales seront les suivantes :

- Assurer l'entraînement dans les associations, les centres locaux, régionaux d'entraînement ou pôles espoirs;
- Participer à des actions de formations fédérales ou de niveau IV ;
- Contribuer au développement du canoë-kayak et des sports de pagaie ;
- Participer à l'ensemble des actions de l'Equipe Technique Régionale

Publics concernés :

Les entraîneurs et coordonnateurs des clubs N1-N2, des clubs Excellence et des structures du Parcours de Performance Fédéral sont particulièrement visés, ainsi que les agents de développement des Comités.

Dates et lieux de formations :

Les modules de formation sont planifiés sur une amplitude d'1 an de septembre à septembre.

- Date limite d'inscription : début juin
- Date de tests d'entrée en formation : fin juin

Date de certification finale : fin septembre

Les semaines de formations UC1 et UC2 se dérouleront majoritairement au CREPS de Toulouse. Les semaines UC3 et UC4 auront lieu sur l'ensemble des pôles France (Toulouse/ Pau/ Cesson...), le siège de la FFCK, les stages nationaux, les sites naturels.

Contenus :

Les thématiques abordées lors des semaines FFCK seront les suivantes :

DE JEPS : semaines coordonnées par la FFCK

UC 1		UC 3					UC 4	
Semaine : « Culture fédérale et réglementation »	Module "handikayak"	Programmer l'entraînement	Entraîner dans une discipline	PPG et récup	Posture d'entraîneur et dimension mentale	Se connaître dans sa pratique	Expertise technique, sécu, environnement d'un milieu	
5 j	2 j	5 j	5 j	5 j	5 j	2 j	15 j	

Tarifs de la formation :

Le coût de la formation s'élève à 11,50 € / heure de frais pédagogiques pour la totalité du cursus (hors frais de déplacement, d'hébergement et restauration). Des aides financières sont envisageables et dépendent des statuts des stagiaires : se renseigner le plus tôt possible auprès du CREPS de Toulouse (cf. contact ci-dessous).

Contacts :

CREPS TOULOUSE :

Philippe VUITTON (Coordinateur des DEJEPS CK)

05 62 17 80 41

philippe.vuitton@creps-toulouse.sports.gouv.fr

FFCK :

Renaud DOBY (Coordinateur des DEJEPS)

06 85 91 79 26

rdoby@ffck.org

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Ou sur le site du CREPS : www.creps-toulouse.jeunesse-sports.gouv.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE CANOË-KAYAK MODULE COMPLET



HAUTS-DE-FRANCE

Option Eau calme - Eau vive et Eau calme - Mer

Porté par la FFCK et le CRCK Hauts-de-France

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice du métier de moniteur de canoë-kayak
- Acquérir des compétences pédagogiques adaptées aux différents sports de pagaie et publics encadrés
- Perfectionnement des techniques de navigation et de sécurité

DATES ET LIEUX DE FORMATION :

Tests d'entrée : 14 janvier 2019 - Biache Saint Vaast
Semaine 1 : du 28 janvier au 1^{er} février 2019 - Biache Saint Vaast
Semaine 2 : du 4 au 8 février 2019 - Biache Saint Vaast
Semaine 1 entreprise : du 18 au 22 février 2019
Semaine 3 EV : du 11 au 15 mars 2019 (lieu à définir)
Semaine 3 Mer : du 18 au 22 mars 2019 - Harelolot
Semaine 2 entreprise : du 15 au 19 avril 2019
Semaine 3 entreprise : du 22 au 26 avril 2019
Semaine 4 EV : du 13 au 17 mai 2019 2019 (lieu à définir)
Semaine 4 Mer : du 20 au 24 mai 2019 - Harelolot
Semaine 5 EV : du 3 au 7 juin 2019 (lieu à définir)
Semaine 5 Mer : du 10 au 14 juin 2019 - Harelolot

DUREE DE LA FORMATION :

- 175 heures en centre soit 5 semaines pour une option ; 280 heures en centre soit 8 semaines pour les 2 options
- 100 heures en association ou en entreprise soit 3 semaines pour une option ; 135 heures soit 4 semaines pour les 2 options

FORMATEUR(S) :

Formateurs habilités de la FFCK

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Nicolas PARGUEL

Email : nparguel@ffck.org

INSCRIPTIONS :

Caroline BARBAUT

Tél : 01 45 11 08 56

Email : serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES :

- Professionnels souhaitant élargir leurs prérogatives d'encadrement sportif
- Personnes souhaitant s'orienter vers les métiers de l'encadrement et de l'animation en canoë-kayak

ACCES A LA FORMATION :

L'accès à la formation est soumis à la réussite de tests d'entrée composés :

- D'une épreuve technique de niveau Pagaie Couleur Bleue en eau calme ;
- D'une épreuve orale portant sur le projet professionnel et les motivations du candidat
- D'une épreuve écrite portant sur des questions liées à la formation CQP

Possibilité de coupler les 2 options du CQP

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES :

- Tarif horaire : 12€ / h
- Formation complète 1 option : 2100€
- Formation complète 2 options : 3360€
- Frais de dossier : 30€

PARTIE 5 : L'ADMINISTRATIF



MODALITES FINANCIERES DES FORMATIONS NATIONALES

La FFCK applique un système de tarification tenant compte du statut du participant. L'objectif est de renforcer l'accessibilité de nos formations aux bénévoles et d'être en mesure de faire grandir l'offre de formation destinée aux cadres, aux formateurs et aux entraîneurs. Ce système ne s'applique pas aux formations des juges et arbitres.

Les tarifs sont ainsi différenciés :

- *Les bénévoles* licenciés FFCK¹ accèdent à toutes les formations (hors CQP) pour le tarif unique de **25 € par jour** de formation, hébergement et restauration compris durant le stage de formation.
- *Les salariés* des clubs, des membres agréés et des comités ont un tarif de **20 € / heure** de formation sur des formations éligibles au plan de formation, faisant l'objet d'une prise en charge par l'OPCA de l'employeur. La licence fédérale CANOE PLUS est demandée. Les frais d'hébergement et de restauration sont indiqués et sont également éligibles au financement de la formation professionnelle.
- *Les certifications aux pagaies rouges et noires* ont un coût pédagogique de 150€ quel que soit le statut du participant. L'hébergement et la restauration ne sont pas pris en charge.

Financement de la formation des salariés

- La formation professionnelle est un droit pour les salariés et lorsqu'elle rentre dans un dispositif de droit commun, les employeurs peuvent faire financer les frais pédagogiques ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration par l'OPCA auprès duquel ils cotisent. Pour cela, il est nécessaire de suivre le cheminement suivant :

1 Versez avant le **1^{er} mars** de chaque année les **contributions légales et conventionnelles** au plan de formation à UNIFORMATION en utilisant le bordereau de versement de la branche Sport que vous trouvez sur le site Internet www.uniformation.fr. Cette cotisation est une obligation dès le premier emploi.

¹ Licence Canoë +

2 Avant l'action de formation :

- ⇒ Vous vérifiez que vous adhérez à UNIFORMATION.
- ⇒ Vous remplissez un imprimé de demande de remboursement (en ligne ou disponible auprès de votre agence régionale) pour chaque action de formation.
- ⇒ UNIFORMATION vérifie la conformité de l'action selon les accords de branche et vous donne une réponse

Veillez à démarrer cette demande avec anticipation.

3 Après l'action de formation :

- ⇒ La FFCK vous transmet la facture de l'action de formation et l'attestation de présence des stagiaires.
- ⇒ Vous payez cette facture et la FFCK vous transmet une facture acquittée.
- ⇒ Vous transmettez ces éléments à UNIFORMATION qui procède au remboursement.

Le cas des actions collectives

Les actions collectives sont des formations de groupe qui sont élaborées par la FFCK en partenariat avec l'OPCA de branche UNIFORMATION et ont pour objet de développer les compétences du réseau fédéral de cadres professionnels. Elles sont destinées aux structures ayant cotisé à UNIFORMATION.

Pour ces actions collectives, une part des frais pédagogiques et les frais annexes (restauration et hébergement le cas échéant) est prise en charge par la FFCK qui bénéficie du concours financier de l'OPCA et de ses autres partenaires (Ministère en charge des sports, MAIF).

Les conditions tarifaires de ces formations sont donc différentes des formations individuelles. **Dans le cas où une structure n'a pas versé sa cotisation à l'OPCA, les frais lui seront facturés a posteriori.**

Et pour une synthèse en **2 mots ...**

Versez votre cotisation obligatoire à

UNIFORMATION avant le 1^{er} mars !

Contactez votre conseiller UNIFORMATION

dès que vous avez repéré une action de formation !

Et si tout cela ne suffit pas, contactez-nous !



BULLETINS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à une formation fédérale

A retourner à : serviceformation@ffck.org

Intitulé de la session de formation :

Date : Lieu : Montant :

Hébergement et restauration en pension complète

Sans hébergement ni restauration

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription

PARTICIPANT :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Numéro de licence FFCK :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Fonction : Salarié d'une structure affiliée FFCK

Bénévole d'une structure affiliée FFCK

CTS/agent du ministère des sports

Autre :

J'autorise la FFCK à utiliser les photos ou vidéos réalisées lors de cette formation

OUI

NON

FACTURATION à remplir impérativement au moment de l'inscription

Raison sociale ou NOM - Prénom (pour un particulier) :

N° Structure (pour les structures FFCK) : N°ICOM :

Nom de la personne à contacter :

Tel. : E-mail :

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation.

La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature de la structure ET du participant

Structure

Participant

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK.

La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

Après réalisation de la formation, la FFCK envoie une facture à la structure payable sous trente (30) jours.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

Bulletin d'inscription EF 1

A retourner à serviceformation@ffck.org

Intitulé du module de formation :

Date : Lieu : Montant :

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription

PARTICIPANT :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : Numéro de licence FFCK :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Fonction : Salarié d'une structure affiliée FFCK Bénévole d'une structure affiliée FFCK

CTS/agent du ministère des sports Autre :

FACTURATION (par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :

N° Structure (pour les structures FFCK):

Nom de la personne à contacter :

Tel. : E-mail :

Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation.

La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature de la structure ET du participant

Structure

Participant

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après. Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6). Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

Dossier d'inscription CQP module court

A retourner à serviceformation@ffck.org

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

DATE DE LA SESSION : **LIEU DE LA SESSION :**

Option(s) :

CQP eau calme - eau vive CQP eau calme - mer

Module court entier (2 jours) Epreuves sécurité uniquement (1 jour)

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Numéro de licence CC+ :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

FACTURATION (par le club, le membre agréé ou le comité régional, à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :

Numéro de la structure :

Nom de la personne à contacter :

Tel. : E-mail :

Les frais pédagogiques seront prélevés via Extranet directement sur le compte de la structure, à l'inscription à la formation.

PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION :

Diplôme fédéral : Moniteur CK MFPC Pagaie Bleue (ou supérieure) eau calme

Option : Pagaie Bleue (ou supérieure) eau vive

Date de fin de validité : Pagaie Bleue (ou supérieure) mer

CRCK formateur : PSC1

Merci de nous fournir une copie de votre PSC1 ainsi que de votre carte d'identité recto-verso

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à la FFCK au plus tard 20 jours avant la date de la formation.
La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature de la structure ET du participant

Structure

Participant

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK).
Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK.
La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.
Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation.
Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).
Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.
L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente.
Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

La FFCK prélève au moment de l'inscription le montant directement sur Extranet.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.
La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.
Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.
En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

Dossier d'inscription CQP Moniteur de Canoë-Kayak en formation complète

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Ainsi qu'un règlement de 30€ correspondant aux frais d'inscription

A retourner à serviceformation@ffck.org et FFCK – Base Nautique – Route de Torcy – 77360 Vaires-sur-Marne

<u>Intitulé de la session de formation :</u>	<input type="checkbox"/>	CQP moniteur canoë-kayak eau calme - eau vive
	<input type="checkbox"/>	CQP moniteur de canoë-kayak eau calme - mer
Date d'entrée en formation :		Préformation : oui / non
Région organisatrice :		Montant :

PARTICIPANT :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Numéro de licence Carte Canoë Plus ² :
Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
Tel :	E-mail :
Diplômes de l'enseignement général :	
- Baccalauréat :	
- Etudes supérieures :	
Diplômes sportifs et de l'animation non professionnels ³ :	Diplômes sportifs et de l'animation professionnels ⁴ :
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.

² Licence non obligatoire pour l'accès à la formation

³ Brevets fédéraux, BAFA, BAFD,

⁴ Brevets d'Etat, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS, Diplômes STAPS,

ETES-VOUS :

- Salarié Demandeur d'emploi
- Etudiant, sans emploi ou retraité
- Autres :

SI VOUS ETES SALARIE, VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL EST :

- CDI
- CDD (dates de début et de fin à préciser)
.....
- Contrat de professionnalisation
- CUI-CAE
- Emploi d'avenir
- Autres :

SI VOUS ETES SALARIE, CETTE FORMATION RENTRE-ELLE-DANS LE CADRE :

- Du CPF
- Du CIF
- Du plan de formation
- D'une période de professionnalisation

EMPLOYEUR (si la formation rentre dans le cadre de votre emploi⁵)

Dénomination sociale :

N° de SIRET :

Statut juridique⁶ :

Convention collective :

OPCA :

Affiliation à des fédérations sportives et d'éducation populaire (précisez le nom des fédérations) :
.....
.....

Responsable à contacter (Président ou Directeur ou Responsable de la formation) :
Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Date de votre embauche dans la structure :

Durée hebdomadaire de travail :

FINANCEMENT DE LA FORMATION : Précisez ici la structure qui prend en charge financièrement les coûts pédagogiques de la formation : structure employeur, OPCA au titre du plan de formation ou de la période de professionnalisation, OPCA au titre du DIF ou du CIF, dispositif pôle Emploi, dispositif Conseil Régional, autre financeur à préciser.

Je finance moi-même les frais de formation :

- OUI NON

Si non : Dénomination du financeur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom de la personne à contacter :

Tel. : E-mail :

⁵ Cas du CIF, du DIF, du plan de formation de l'entreprise, de la période de professionnalisation notamment)

⁶ Association, SARL, EURL, collectivité territoriale, ...

PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION (à joindre au bulletin d'inscription)

- Attestation de natation sauvetage (formulaire type joint à ce bulletin ou copie d'un diplôme dispensant de cette attestation)
- Pagaie Couleur Bleue eau calme (non obligatoire, le niveau sera vérifié lors des tests d'entrée)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et disciplines associées datant de moins de 1 an à l'entrée en formation
- Si vous êtes détenteur du PSC1, merci de nous transmettre la copie du diplôme. Dans le cas contraire, nous vous invitons à vous rapprocher d'un organisme de formation au PSC1 pour le programmer, sa possession étant nécessaire pour certifier le CQP

La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature

STRUCTURE
(cachet et signature)

PARTICIPANT
(signature)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK).
Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK.
La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.
Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation.
Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).
Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.
L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente.
Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

Après réalisation de la formation, la FFCK envoie une facture à la structure payable sous trente (30) jours.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.
En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.
La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.
Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.
En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.

ILS PARTAGENT NOS VALEURS !

Partenaire Principal



Partenaires Majeurs



assureur militant

Partenaires Techniques

